

L'AMÉNAGISTE

VOLUME 26-2 // AUTOMNE 2012

LA REVUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU QUÉBEC



L'Association des aménagistes régionaux du Québec a le plaisir de vous présenter le second volet de son précédent numéro, volume 26-1, hiver 2012, de *L'Aménagiste*. Ainsi, l'aménagiste régional de la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, Érick Olivier, poursuit le témoignage de son expérience à titre de chargé de projet pour le recrutement et la rétention de ressource médicale de 1^{re} ligne dans sa MRC. Quant à lui, le professionnel de recherche et coordonnateur au LabMIT, Denis Y. Charlebois, présente la suite de son article sur l'analyse du territoire de la MRC de Pontiac, effectuée dans le cadre de la caractérisation du territoire pour l'agriculture.

Bonne lecture

SOMMAIRE

Réorganisation des soins médicaux
de 1^{re} ligne en Nouvelle-Beauce (2^e partie) 2

Intelligence territoriale
et aménagement du territoire:
des perspectives intéressantes (2^e partie) 8

Chronique lecture, par André Boisvert 13

RÉORGANISATION DES SOINS MÉDICAUX DE 1^{RE} LIGNE EN NOUVELLE-BEAUCE (2^e partie)

Par Érick Olivier, aménagiste principal, MRC de La Nouvelle-Beauce

Sainte-Marie, le 20 juin 2012 – M. Réal Turgeon, président du Centre médical de La Nouvelle-Beauce (et maire de la municipalité de Saint-Isidore), a annoncé que le feu vert est officiellement donné pour la construction d'une clinique médicale régionale à Sainte-Marie ainsi qu'au maintien des cliniques médicales de proximité de Frampton, de Saint Isidore et de Vallée-Jonction. Le début de la construction de la nouvelle clinique à Sainte-Marie est prévu pour le mois de septembre, pour une livraison au printemps 2013.

En effet, lors de sa dernière séance ordinaire, le 13 juin 2012, le conseil d'administration du Centre médical de La Nouvelle-Beauce a résolu d'aller de l'avant avec ce projet. « Nous avons réuni toutes les conditions nécessaires à sa concrétisation, entre autres, l'appui de la population par consultation publique, celui de neuf municipalités par voie de résolution, l'engagement formel de 14 médecins (dont l'ensemble de ceux de Sainte-Marie) du Groupe de médecine familiale (GMF) Nouvelle-Beauce, le CSSS Alphonse-Desjardins et les prérequis financiers pour sa réalisation » a déclaré M. Turgeon.¹

C'est en ces termes que nous commencerons le 2^e volet de cet article sur le projet *Réorganisation des soins médicaux de 1^{re} ligne en Nouvelle-Beauce*. Un heureux dénouement qui a demandé un énorme effort de conciliation et de concertation avec tous les intervenants au dossier. Dans le 1^{er} volet, j'ai fait un survol de la problématique qui existait en Nouvelle-Beauce (similaire dans toutes les régions du Québec). Cet article débute avec mon affectation officielle à ce dossier, amorcée à la séance ordinaire du mois de janvier 2011 alors

que le conseil de la MRC « affectait l'aménagiste pour quatre mois, avec possibilité d'extension aux besoins, à la coordination du dossier soins médicaux de 1^{re} ligne en Nouvelle-Beauce ». Nous avons alors terminé la 1^{re} des quatre étapes de cette démarche à savoir : la prise de conscience (juillet 2010-décembre 2010).

Le présent article présentera les trois autres étapes de la démarche qui nous a menés à cette conclusion positive : l'étude du projet (janvier 2011-janvier 2012) ; la prise de décision (février 2012-juin 2012) ; la réalisation (juillet 2012-avril 2013). Il devrait permettre au lecteur de saisir le modus operandi qui a conduit les élus, maires et conseillers, et la population de la Nouvelle-Beauce vers une prise de position en faveur d'une implication locale et régionale dans le dossier des soins médicaux de 1^{re} ligne. Ses raisons sont évidemment similaires à celles des coopératives de solidarité santé, locale et régionale, qui ont pignon sur rue. Tous ont eu à répondre à ces deux questions : Pourquoi la MRC et les municipalités embarqueraient-elles dans le dossier de la santé ? Quelle en est la démarche ?

1. L'étude du projet : de janvier 2011 à janvier 2012

Les semaines et les mois qui vont suivre l'engagement de l'aménagiste régional serviront à camper le dossier. Ils serviront surtout à poursuivre la prise de conscience. En effet, tous les intervenants ne sont pas rendus au même point. Les deux coopératives de santé présentes en Nouvelle-Beauce, celle de Frampton et celle nouvellement fondée de Saint-Bernard, voient arriver la MRC et son représentant avec suspicion. « Notre communauté s'est organisée. Ne venez pas vous mêler de nos affaires. » Quant aux médecins du GMF, ils sont en attente. Ce n'est pas leur dossier. Ils n'ont rien demandé. Enfin, les conseils municipaux se demandent encore : pourquoi la MRC et les municipalités embarquent-elles dans le dossier de la santé ? La deuxième question, sous jacente : encore la ville-centre qui va tout ramasser « et faire fermer nos coops de santé et les autres cliniques de village » ?

¹ Communiqué de presse conjoint, Centre médical de La Nouvelle-Beauce et MRC de La Nouvelle-Beauce, 20 juin 2012

La seule façon d'aborder ce dossier était de faire preuve de transparence, de rassurer tout le monde et de bien expliquer les fondements de la démarche à savoir le recrutement de médecins et la conservation des cliniques de proximité. N'oublions pas que l'absence d'intervention signifiait la fermeture à court terme de nos cliniques de proximité. C'est ainsi que l'aménageur régional est parti avec le préfet et le directeur général à la rencontre des différents conseils municipaux et conseils d'administration des coopératives de santé. De plus, les 8 et 10 mars 2011, la MRC recevait les conseils municipaux aux seules fins de sensibiliser les élus à ce dossier.

Parallèlement, il fallait développer un projet. Encore là, à cette étape, la MRC s'interroge toujours sur la légalité de sa démarche et les possibilités qui pourraient lui être offertes via le CLSC ou le secteur privé. Réglons dans un premier temps les compétences du milieu municipal, local et régional, à intervenir en santé. La MRC demande un avis juridique en février 2011. Les prochaines lignes donnent en substance le raisonnement amenant la MRC et les municipalités locales à conforter leur volonté de poursuivre leur démarche.

Extraits de l'avis juridique de M^e Patrice Simard.²

«[...] les municipalités locales et régionales possèdent des pouvoirs d'aide en certains domaines. Ces pouvoirs d'aide peuvent notamment être exercés sous la forme d'aide financière, y compris sous la forme de subvention. En matière de santé, l'article 91 (3) LCM confère aux municipalités locales le pouvoir de venir en aide aux "établissements de santé"».

«[...] une personne (physique ou morale, y compris une coopérative) qui exploite un cabinet privé de professionnel, comme une clinique médicale, n'est pas considérée comme un "établissements de santé" au sens de la *Loi sur la santé et les services sociaux* (LSSS). Par extension, nous sommes d'avis que cette

personne ou société ne constitue pas davantage un "établissements de santé" au sens de l'article 91 (3) LCM et qu'elle ne peut donc recevoir d'aide (financière) directe de la part d'une municipalité locale ou régionale.»

«[...] l'article 91(2) LCM permet toutefois aux municipalités locales et régionales d'accorder une aide (financière) pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci «"d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population"».

«[...] la MRC de La Nouvelle-Beauce pourrait donc directement subventionner une œuvre de bienfaisance.»

Loi sur les compétences municipales, article 91

En outre, toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes :

1. L'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin ;
2. La création et la poursuite, sur son territoire, ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, l'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population ;
3. L'exploitation d'un établissement de santé ;
4. L'agriculture.

Ainsi, légalement, les municipalités locales et MRC sont en droit de soutenir toute initiative de bien-être de la population et d'appuyer une œuvre de bienfaisance.

Par ailleurs, à partir du printemps 2011 jusqu'en janvier 2012, la MRC regardera les options qu'offrent le secteur privé. Pharmacies, promoteurs privés, promoteurs immobiliers, tous sont conviés à présenter leur intérêt à ce projet et proposer une entente viable avec tous les intervenants au dossier. C'est à ce moment que la MRC réalise vraiment tout le potentiel du projet à savoir le regroupement d'une quinzaine de médecins

² M^e Patrice Simard, Sylvain, Parent, Gobeil, Simard, avocats, avis juridique, le 18 avril 2011.

dans une même clinique. Le téléphone sonne et les offres sont présentées à un comité restreint composé du préfet, du DG de la MRC, de quatre médecins et du chargé de projet. On comprend alors que ce regroupement de médecins va, non seulement en attirer d'autres, mais aussi des spécialistes (pédiatre, gynécologue, gériatre, cardiologue, etc.) et d'autres professionnels associés à la santé (pharmacie et autres paramédicaux). Le problème, c'est qu'ils sont intéressés à la seule nouvelle clinique centrale. Opérer les cliniques de proximité n'intéresse pas les promoteurs privés.

Dans un tel projet, rappelons-le, il faut non seulement faire preuve de transparence, mais aussi s'assurer que sa base suit et demeure informé. Un projet transporté par un plus grand nombre de personnes a plus de chance de réussite. M. Charles Baron, professeur spécialisé en développement du leader et de l'organisation à l'Université Laval, est engagé comme consultant au printemps 2011.

Sa démarche consiste à recourir à des approches d'innovation collective qui permettent de tirer profit de l'intelligence, de la créativité et de la bonne volonté des différentes parties prenantes. Ces approches permettent d'enrichir, voire de recadrer, les analyses et les pistes d'action qui pourraient être envisagées par les dirigeants et les élus en place et de contribuer à une appropriation du changement qui soit optimale.

Un forum, appelé *Forum des Partenaires*, est organisé et le 19 novembre 2011, 110 personnes sont présentes à cet événement. 12 des 15 médecins y participent, en plus de 60 élus municipaux, des gens d'affaires et du CLD, de la famille, des aînés, du CSSS Alphonse-Desjardins (cadres et administrateurs). Les objectifs du Forum sont les suivants : permettre aux parties prenantes du système de santé de la MRC de prendre connaissance, de se réapproprier et de bonifier un projet de clinique médicale centralisée liée à des points de services de proximité.

Les attentes en regard à cette journée étaient :

- Une meilleure vision, par tous, des besoins partagés ;
- Une plus grande confiance mutuelle ;
- Une amélioration du projet ;
- Un désir de s'épauler et de s'engager ensemble.

Ce Forum a été une réussite et possiblement le point d'ancrage des médecins vis-à-vis cette démarche municipale. Il est plutôt rare de voir des médecins, le CSSS, les élus et la population sous une même enseigne discutant des solutions pour une meilleure organisation des soins de santé. Enjeux et solutions seront avancés et discutés au cours de la journée et donneront l'élan nécessaire pour l'étape 3 : la prise de décision entre février et juin 2012).

Les enjeux soulevés lors du *Forum des partenaires*

1. Le recrutement des médecins ;
2. Les services et la pérennité des cliniques de proximité ;
3. La gestion des cliniques médicales et la pratique des médecins ;
4. L'autonomie des médecins et les conditions de rétention de la relève médicale ;
5. Les besoins grandissants de la population et l'accès à des médecins de famille ;
6. L'intégration de la relève médicale à l'intérieur du groupe de médecins en place ;
7. Le financement ;
8. L'adhésion des municipalités.

2. La prise de décision : entre février et juin 2012

Depuis décembre 2010, les maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce font leur devoir. Tous les mois, ils prennent l'avant-midi précédant la séance du conseil pour travailler le dossier. Il faut conclure sinon on risque d'échapper les municipalités. On risque aussi d'échapper les médecins qui ne se sont pas encore engagés officiellement au projet. À la séance de février 2012, le conseil de la MRC autorise son préfet à signer un protocole d'entente provisoire avec les médecins. Le lendemain, les médecins sont invités à signer ce protocole provisoire qui les engagerait pour les cinq prochaines années. Les 15 médecins du GMF signeront et donneront trois mois à la MRC pour déposer un projet officiel.

Quel est ce projet ?

- 1 clinique médicale régionale : Sainte-Marie
- 3 cliniques médicales de proximité : Vallée-Jonction, Frampton, Saint-Isidore
- 1 OBNL gestionnaire de la clinique médicale régionale et du personnel non médical des cliniques associées
- 1 GMF dédié à desservir un territoire, celui de la Nouvelle-Beauce

Le 6 mars 2012, le Centre médical de La Nouvelle-Beauce, organisme à but non lucratif, voyait le jour. Il a comme mission d'assurer le bien-être de la population de la Nouvelle-Beauce par une régionalisation des soins médicaux de 1^{re} ligne. Pour la réaliser, ses objets sont :

« Offrir et exploiter une clinique médicale à but non lucratif en vue d'assurer la provision de services médicaux et de services de soutien à la santé à la population de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle Beauce ».

Notre modèle, un organisme à but non lucratif (OBNL), propriétaire d'une clinique médicale régionale et gestionnaire du personnel non médical pour cette dernière et celles de Frampton, de Saint-Isidore et de Vallée Jonction devrait, entre autres, permettre le prolongement de la vie active de nos médecins en place et, d'autre part, faciliter le recrutement des médecins qui viendront

pratiquer en Nouvelle-Beauce. Un médecin qui désirera s'inscrire au GMF Nouvelle-Beauce sera informé qu'il s'engage à desservir non seulement Sainte-Marie, mais aussi les cliniques médicales de proximité.

Le conseil d'administration est formé de 11 personnes et constitué comme suit :

- Siège 1, secteur *jeunes et familles*,
- Siège 2, secteur *personnes âgées*,
- Siège 3, secteur *affaires*,
- Siège 4, secteur *santé et services sociaux* (réservé au CSSS Alphonse-Desjardins),
- Sièges 5-6-7, secteur *municipal*,
- Siège 8, secteur *activités médicales* (réservé au responsable du GMF Nouvelle-Beauce),
- Siège 9, secteur *coopérative de santé*,
- Siège 10, secteur *organisme de charité* (réservé à la Fondation Le Crépuscule),
- Siège 11, secteur coopté.

Le CA a élu M. Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore, à la présidence et Mme Sylvie Nolet, directrice générale adjointe au CSSS Alphonse-Desjardins à la vice-présidence. Les rencontres se multiplient. Il faut finaliser le plan d'affaires et rencontrer la population afin de lui déposer un projet concret sur lequel tous auront saisis les enjeux.

Le Centre médical de La Nouvelle-Beauce procéderait à la construction d'un bâtiment. On y retrouverait la clinique médicale régionale. Celle-ci abriterait : des bureaux de médecins, des bureaux de consultation sans rendez vous, des bureaux d'infirmières, une salle de petite chirurgie. De plus, une officine pharmaceutique, des bureaux en location pour des spécialistes et autres services paramédicaux seraient aménagés. À cet effet, elle deviendrait le guichet privilégié pour les services de consultation avec et sans rendez vous.

Comment se finance un tel projet ? La Fondation Le Crépuscule a officialisé un don de 500 000 \$ au Centre médical de La Nouvelle-Beauce. Par la suite, ce fut au tour de la MRC de La Nouvelle-Beauce d'accorder via le pacte rural un montant de 200 000 \$. D'autres organisations sont pressenties

pour la suite du financement. Par ailleurs, une importante campagne de financement se tiendra à l'automne 2012 et l'hiver 2013 auprès de la population et des entreprises de la Nouvelle-Beauce. C'est dans cette optique que le Centre médical de La Nouvelle-Beauce a fait une demande à l'Agence de revenu du Canada pour devenir Organisme de bienfaisance enregistré (OBE). Les dons donneront alors droit à un reçu de charité. L'objectif est de payer comptant l'édifice principal. Ce projet se veut autosuffisant c.-à-d. que si le bâtiment est entièrement payé, les revenus provenant de la location des bureaux aux médecins et ceux provenant des autres locataires couvriront le budget d'exploitation des cliniques, celle régionale et les trois autres locales.

C'est avec ce projet dans les cartons que le président de l'OBNL, le préfet de la MRC, le chargé de projet, le médecin responsable du GMF en alternance avec un autre médecin partiront pour un blitz de neuf séances d'information (une par municipalité) du 22 mai au 2 juin 2012. 708 personnes participeront à l'une ou l'autre de ces rencontres. Le résultat des rencontres est sans équivoque. Plus de 90% des participants sont en faveur du projet. Les 4 et 11 juin qui suivent, les neuf municipalités participantes, qui comptent une population totale de 25 665 citoyens, adopteront la résolution suivante :

Que le conseil de la municipalité de _____ s'engage à supporter financièrement l'OBNL « Centre médical de La Nouvelle-Beauce » advenant un déficit, basé sur le prorata de sa population selon le décret annuel du ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire (MAMROT), en fonction de la population des municipalités qui adhéreront au projet.

Le 13 juin, à sa 7e assemblée, le CA du Centre médical de La Nouvelle-Beauce prend la décision d'aller de l'avant avec ce projet, avec en main, les résolutions municipales et l'engagement de 14 médecins du GMF Nouvelle-Beauce. Le 19 juin, le conseil de la MRC appuie cette décision. La conférence de presse du 20 juin en fait l'annonce. Du même souffle, le groupe PJC devient

locataire de l'officine pharmaceutique, après appel d'offres de toutes les bannières pharmaceutiques ayant pignon sur rue au Québec.

Nous en sommes donc à la dernière étape soit la réalisation du projet, lequel devrait voir ces premiers médecins entreprendre leur pratique au début du mois d'avril 2013.

Pour ce faire il reste encore énormément de travail à accomplir : la construction de la clinique médicale régionale ; l'organisation de la campagne de financement ; l'organisation du déménagement des trois cliniques médicales de Sainte-Marie ; l'intégration de l'équipe médicale et de leurs archives ; l'organisation de ce nouveau milieu de travail avec les trois autres cliniques médicales de proximité.

Discussions

Comme aménagiste régional de la MRC, je ne connais rien du domaine de la santé, son fonctionnement et ses intérêts. De fait, j'ai abordé ce dossier d'une manière toute municipale : sauvegarder un service de proximité. Dans ce contexte, un aménagiste connaît son terrain. J'ai rencontré à de nombreuses reprises les conseils municipaux. J'ai rédigé le schéma d'aménagement et de développement de même que sa version révisée. J'ai trempé dans tous les comités municipaux, régionaux, supralocaux, rencontré des promoteurs. J'ai travaillé à trois planifications stratégiques et coordonné la dernière. L'aménagiste régional que je suis a donc un réseau, une façon de travailler lui octroyant une vision globale de la problématique et de la solution. Notre projet « municipal » se résumerait en trois points :

- sauvegarder un service de proximité (cliniques médicales) ;
- garder chez nous, nos aînés, nos jeunes familles et nos entreprises ;
- maintenir notre croissance économique et démographique.

La présence de cliniques médicales est une condition essentielle pour retenir notre population et attirer de nouveaux résidents.

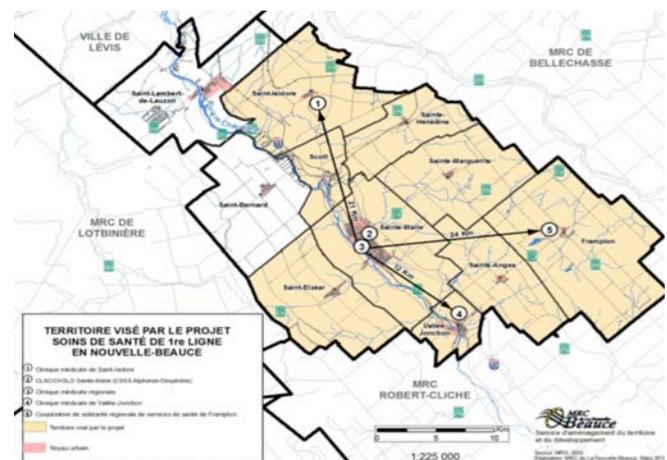
Le milieu municipal rural peut être très proactif dans certaines situations. Pour cela, il faut non seulement le rassurer, mais également l'amener vers une prise de décision éclairée qu'il comprendra et qu'il saura expliquer à sa population. Pour cela, il faut établir un lien de confiance. Ce lien ne se bâtit pas en une seule rencontre. Rendre compréhensible le monde de la santé avec nos mots a été un défi de taille et on ne peut limiter le nombre de rencontres sous le seul prétexte qu'il faut « aller vite », qu'il faut mener rondement le dossier.

Dans ce contexte, et pour conclure, il me faut remercier les personnes suivantes : Gaston Levesque, directeur du Service d'aménagement et de développement qui a dû prendre les bouchées doubles pendant mon absence ; Mario Caron, directeur général de la MRC et Richard Lehoux, préfet de la MRC qui m'ont régulièrement suivi dans les rencontres, qui ont pris le bâton du pèlerin pour frapper aux portes du réseau de la santé et qui ont permis d'extensionner les délais pour mener à bon port ce projet ; Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore, qui à partir du mois de mars 2012 a pris en main le projet. C'est presque 7 jours/semaine que Réal travaille sur le dossier des cliniques médicales. J'ajouterais à cette liste les personnes suivantes : Le Dr André Garon qui était le DSP du CSSS Grand Littoral (devenue en février 2012, le CSSS Alphonse-Desjardins) ; les Drs Daniel Roux et Yvan Mathieu du GMF Nouvelle-Beauce ; Nancie Allaire, directrice générale de la coopérative de santé Robert-Cliche ; André Marcoux, président du CA de la clinique médicale de Donnacona. Ce projet repose sur du bénévolat, sur l'implication de beaucoup d'autres personnes. La liste serait longue. Ce genre de projet n'est pas réalisable sans un réseau de personnes croyant à son importance.

Terminons avec quelques recommandations :

- Soyez transparent avec vos partenaires ;
- Impliquez les médecins ;
- Informez, consultez et mobilisez les élus (maires et conseillers) ;
- Trouvez les leaders (élus, médecins, autres) ;
- Informez et consultez la population ;
- Impliquez le CSSS (Alphonse-Desjardins) ;
- Prenez votre temps, ne sautez pas les étapes.

N'écoutez pas les gens qui vous diront que ce n'est pas de votre compétence.



Un citoyen ne sera jamais plus loin de 15 minutes de l'une ou l'autre des quatre cliniques médicales associées au projet en Nouvelle-Beauce.

INTELLIGENCE TERRITORIALE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DES PERSPECTIVES INTÉRESSANTES

(2e partie)

Par Denis Y. Charlebois, M.A., professionnel de recherche au Laboratoire de modélisation et d'intelligence territoriale (LabMIT) et Pierre Duchesne, aménagiste en chef de la MRC de Pontiac

Tel qu'annoncé au premier article paru dans l'édition de *L'Aménagiste* d'hiver 2012, le présent article se propose de présenter l'analyse du territoire de la MRC de Pontiac effectuée dans le cadre de la caractérisation du territoire pour l'agriculture. Inspirée du «Parcours d'engendrement du territoire», la méthode d'analyse proposée a permis de distinguer diverses «formes» de lieux dans le territoire de Pontiac. Chaque forme se prête à une mise en valeur particulière et appelle des mesures d'aménagement différenciées.

Objectifs de la démarche et proposition d'analyse

Signalons d'entrée de jeu que la caractérisation du territoire visait l'établissement d'un portrait de la MRC et des activités agricoles prévalant sur le territoire pontissois, afin de :

- Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture ;
- Planifier le développement de la zone agricole sur la base des orientations gouvernementales en matière d'aménagement, des caractéristiques propres à la zone agricole et au territoire qui l'entoure, des potentialités et des contraintes au développement d'activités agricoles ;
- Faire connaître et mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles ;
- Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles.



*Plaine de Vinton
Municipalité de Litchfield, MRC de Pontiac*

Outre son utilité dans le cadre d'une éventuelle planification pour le développement de l'agriculture dans la MRC de Pontiac, le projet de caractérisation se proposait d'obtenir une vision d'ensemble du territoire à des fins d'agriculture qui puisse paver la voie à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), à l'application de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) relativement à des demandes à portée collective portant sur des îlots déstructurés en zone agricole, et à la révision du volet agricole du schéma d'aménagement et de développement.

Or, la description d'un espace géographique diversifié comme celui de la MRC de Pontiac comporte la mobilisation d'une base de connaissances importante, dont plusieurs éléments sont organisés sous forme de données à référence spatiale. Comprendre le territoire, n'est-ce pas tenter de faire des liens entre des données disparates en vue d'en dégager une signification qui peut être partagée? C'est donc dans ce contexte que l'analyse a été proposée et qu'elle livre des résultats. Dans cet article, nous en présentons la méthodologie et les principales conclusions qui s'en dégagent.

Méthodologie

La présente analyse s'inspire du «Parcours d'engendrement du territoire» énoncé succinctement à l'édition précédente de *L'Aménagiste*. Brièvement, rappelons que ce concept propose de voir le territoire comme un phénomène émergent qui

tire son origine d'une vision pour aboutir dans diverses formes de développement. La vision de l'espace géographique, qui peut être assimilée à une perception, est conditionnée par un ensemble de facteurs, de nature plus rationnelle ou plus émotionnelle. Pour les fins de l'exercice, eu égard au sens utilitaire de l'activité agricole, seuls ont été retenus les facteurs rationnels qui permettent de décrire, d'une part, la perception de l'espace géographique et d'autre part, la réalité du développement du territoire. Comme il s'agit d'une étude géographique, les données utilisées proviennent de bases de données à référence spatiale. L'ensemble des indicateurs choisis et leur organisation constitue le modèle d'analyse du territoire agricole (MATA). Ce modèle met en relation des facteurs qui décrivent la perception de l'espace et sa mise en valeur à travers deux macro-indicateurs: le macro-indicateur des potentialités et contraintes pour l'agriculture (MIPCA) et le macro-indicateur du dynamisme agricole du territoire (MIDAT).

Le MIPCA: d'une part, la perception de chaque lieu d'un espace géographique résulte de la prise de connaissance des potentialités et contraintes de ce lieu relativement à une activité ou à un secteur d'activités. Afin de devenir un indicateur spatial, une donnée doit pouvoir être interprétée en fonction d'une grille d'appréciation. Ainsi, en rapport avec la finalité choisie, soit l'agriculture, la perception d'un lieu peut varier de «très favorable» à «très défavorable». Elle a été décrite à travers les éléments suivants: le potentiel agricole (ITC)¹, le potentiel forestier (ITC), la présence d'érablières, le potentiel pour la récréation extensive (ITC), le potentiel pour la faune (ITC) et la présence de milieux aqueux et humides.

¹ Les données sur le potentiel proviennent de l'Inventaire des terres du Canada (ITC). Même si cet inventaire accuse son âge vénérable, il n'en demeure pas moins une source de données précieuse, compte tenu de l'étendue de la couverture. Cet inventaire doit être utilisé avec circonspection, notamment en ce qui a trait au potentiel agricole, qui doit être compris comme le potentiel pour la pratique des grandes cultures.

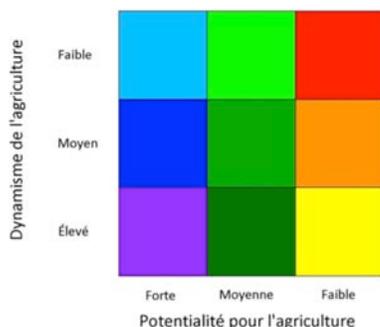
² Le carroyage est une représentation géographique en carreaux. Cette méthode permet notamment l'amalgamation de données de formes diverses. Voir à cet effet l'article de l'Institut français de la statistique et des études économiques (INSEE): http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=donnees-carroyees&page=donnees-detaillees/donnees-carroyees/donnees_carroyees_carroyage.htm.

Le MIDAT: d'autre part, le dynamisme agricole du territoire est décrit par l'intensité de l'utilisation agricole, le couvert forestier et la valeur des terres. L'intensité de l'utilisation agricole comprend deux types d'annotations stipulées au rôle d'évaluation: la présence d'activités de nature agricole, correspondant aux codes d'utilisation des biens-fonds de la série 8100, et le fait, pour une unité foncière, de faire partie d'une ferme enregistrée au MAPAQ (codes de source législative M-14 et EAEB). Le couvert forestier est un indice valable dans une région où prédominent les grandes cultures et les élevages. La valeur des terres témoigne du dynamisme du marché foncier. En combinant ces trois indicateurs, l'interprétation des données sur la mise en valeur de l'espace géographique permet de qualifier le dynamisme agricole du territoire entre «très dynamique» et «très peu dynamique».

Enfin, sur le plan technique, la méthode de «carroyage» est employée pour mettre en lien des données géographiques présentant des formes variées.² En plus de servir d'assise à l'accumulation mathématique des données sur chaque lieu, cette méthode offre l'avantage de brouiller les données locales qui permettraient d'identifier des situations individuelles.

La figure ci-après présente les diverses formes de lieux produites par le croisement des deux macro-indicateurs, formes qu'on peut retrouver dans un espace géographique diversifié. La MRC de Pontiac fut un territoire d'étude idéal à cet égard. Ainsi, en «croisant» les macro-indicateurs MIPCA et MIDAT, on peut découvrir les neuf types d'espaces issus de la combinaison des formes que peuvent prendre les potentialités pour l'agriculture et le dynamisme de l'agriculture.

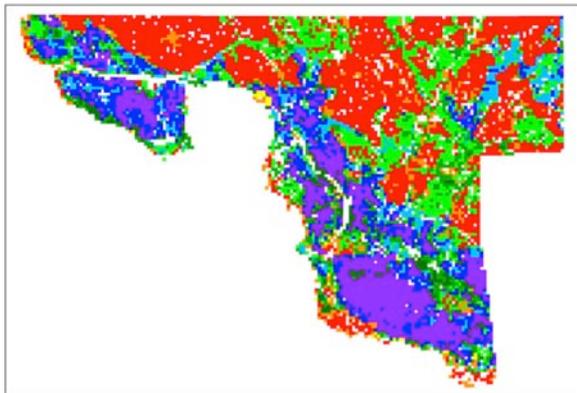
Figure 1 : Le modèle d'analyse du territoire agricole (MATA)



Résultats de l'étude

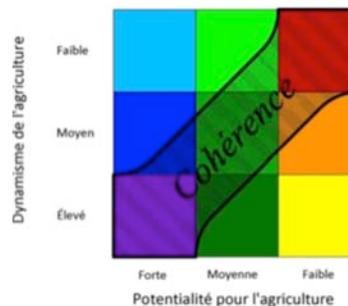
L'analyse consiste donc à « croiser » les deux macro-indicateurs décrits précédemment. Ce croisement produit les formes qu'on peut cartographier globalement ou sélectivement. Pour les fins de cet article, nous nous limitons à présenter une carte globale où se retrouvent toutes les formes décrites ci-après.

Figure 2 : Application du MATA à la MRC de Pontiac (portion sud)



Ainsi, deux types d'analyses peuvent être tirés de ces résultats : les lieux de « cohérence spatiale » et les quadrants.

La forme de « cohérence spatiale »



D'une part, l'intuition nous permet d'imaginer que les lieux présentant de fortes potentialités pour l'agriculture soient intensément utilisés à cette fin et que les lieux à faible potentialité soient peu utilisés. Cela se démontre dans les faits. C'est ce que nous désignons la « diagonale de cohérence spatiale ».

Les cas des extrémités sont traités plus loin dans les commentaires sur les quadrants. Généralement, ces lieux sont dotés de potentialités et de dynamisme équivalents. Les lieux de cohérence spatiale répondent naturellement à une mise en valeur ordonnée à leurs potentialités. D'un bout à l'autre de la diagonale, on retrouve les extrêmes du territoire en ce qui a trait aux potentialités et au dynamisme agricole du territoire.

La partie centrale du diagramme (en vert moyen) représente des lieux moyennement pourvus de potentialités et dont l'occupation par des activités agricoles est plus ou moins intense. Ces lieux devront recevoir une attention très particulière de la part des gestionnaires du territoire qui agiront sur le développement de l'agriculture. Géographiquement, ces lieux se retrouvent dispersés dans la zone d'étude, mais en partie au pourtour des secteurs dynamiques. Ils auront avantage à bénéficier de mesures permettant de consolider les activités agricoles présentes en ces lieux, mais qui peuvent démontrer des signes de déclin.

Mais l'intérêt de l'analyse ne réside pas surtout à savoir où se trouvent des lieux qui répondent à ce à quoi on peut s'attendre, mais aussi et plutôt à connaître les formes « adverses » de l'occupation du territoire. Ces formes correspondent, d'une part,

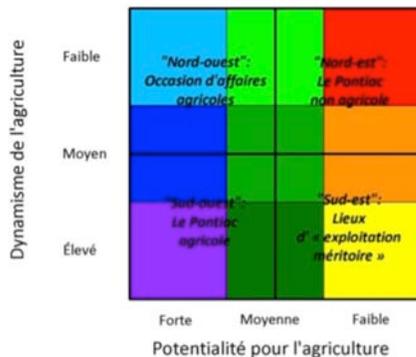
aux lieux peu dotés de potentialités mais utilisés quand même et d'autre part, aux lieux qui présentent de bonnes aptitudes mais qui sont peu valorisés à des fins agricoles. C'est ce que nous permet de découvrir l'analyse des quadrants du diagramme présenté précédemment. Deux types de formes d'occupation peuvent être distingués :

- Les formes cohérentes : le Pontiac agricole (quadrant « sud-ouest ») et le Pontiac non agricole (quadrant « nord-est ») ;
- Les formes « adverses » : les lieux d'« exploitation méritoire » (quadrant « sud-est ») et les lieux d'occasions d'affaires agricoles (quadrant « nord-ouest »).

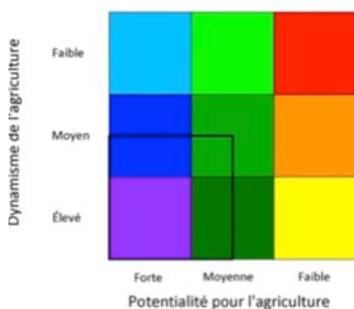
En divisant chaque axe en deux, on retrouve les quatre formes typiques que peuvent prendre les lieux d'un espace géographique diversifié.

Les quadrants

Figure 3 : Modèle d'analyse du territoire agricole : les quadrants



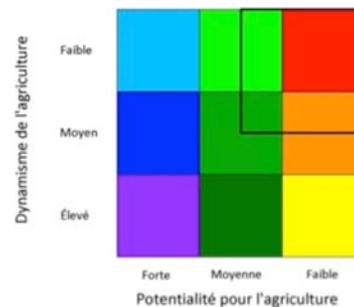
a) Potentialité forte et dynamisme élevé



Nous avons désigné « Le Pontiac agricole » le quadrant « sud-ouest », qui représente des potentialités fortes et un dynamisme élevé.

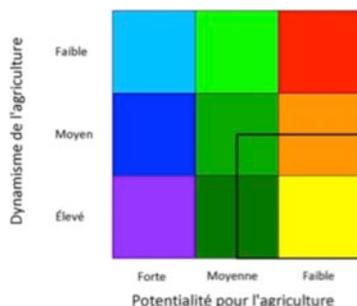
Le Pontiac agricole est constitué des lieux favorables à l'agriculture où on retrouve un fort dynamisme de l'agriculture. Dans ce genre de lieux, il importe d'accorder une priorité absolue à l'agriculture afin d'assurer les meilleures conditions à son maintien et à son développement. Toutes formes d'usages autres qu'agricoles devraient y être limitées de façon stricte, afin de préserver au maximum l'homogénéité de l'occupation agricole du territoire et les conditions favorables au maintien et au développement des entreprises agricoles.

b) Potentialité et dynamisme faibles



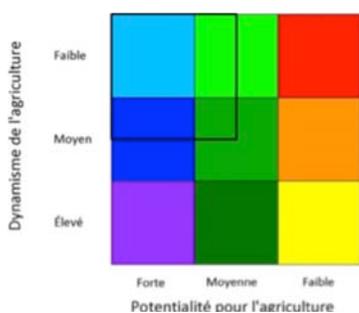
À l'inverse, les lieux non favorables à l'agriculture, où il y a peu ou pas d'activités agricoles, constituent le « Pontiac non agricole ». Évidemment, on y retrouve un grand nombre d'activités autres qu'agricoles, telle la foresterie, la chasse, la pêche ou la villégiature. La vaste majorité de ces lieux se retrouve à l'extérieur de la zone agricole. Pour les fins de l'aménagement du territoire, il est évident que l'espace du Pontiac non agricole constitue un réservoir considérable de possibilités de localisation d'activités autres qu'agricoles, diminuant d'autant la pression sur le territoire agricole. Pour les cas où on retrouve certains de ces lieux en zone agricole, on doit se rappeler que l'activité agricole peut prendre des formes fort différentes des grandes cultures et pouvant y être pratiquées, telles les vergers ou les vignes, l'acériculture, la culture en serres, la sylviculture, etc.

c) Potentialité faible mais dynamisme élevé



Certains lieux, peu favorables aux grandes cultures, désignés lieux d'« exploitation méritoire », bénéficient néanmoins d'un niveau d'activité agricole appréciable. Ces lieux sont dits d'exploitation méritoire à cause des efforts d'aménagement et d'exploitation supplémentaires que nécessite leur mise en valeur. À cause de ces conditions particulières, leur superficie est restreinte. À nouveau, dans le cadre de la promotion de l'agriculture, les projets agricoles en ces lieux devraient bénéficier d'une attention particulière. Il convient de soutenir le dynamisme dans les secteurs du territoire où les conditions naturelles favorisent moins le maintien des activités agricoles. À l'occasion, des activités complémentaires à l'agriculture pourraient aider à consolider des activités agricoles vulnérables en ces lieux.

d) Potentialité forte mais dynamisme faible



Enfin, certains autres lieux sont identifiés comme favorables à l'agriculture mais ne semblent pas bénéficier d'un niveau d'activité agricole significatif. C'est le quadrant « nord-ouest », que nous avons désigné « Les occasions d'affaires agricoles ». Avec leurs fortes potentialités pour l'agriculture, ces lieux sont les plus susceptibles de générer des activités agricoles ou apparentées à l'agriculture. À notre avis, mais sous réserve

des conditions particulières à chaque lieu qu'il convient de documenter, ces lieux représentent des occasions d'affaires intéressantes s'ils sont disponibles et abordables. Dans le cadre de la promotion de l'agriculture dans le territoire, ils devraient faire l'objet d'une attention toute particulière. Il y aurait même lieu d'examiner la possibilité d'inciter les propriétaires des terrains en ces lieux, s'ils ne peuvent les exploiter eux-mêmes, à les mettre à la disposition des producteurs agricoles qui pourraient les mettre en valeur de façon appropriée.

Conclusion

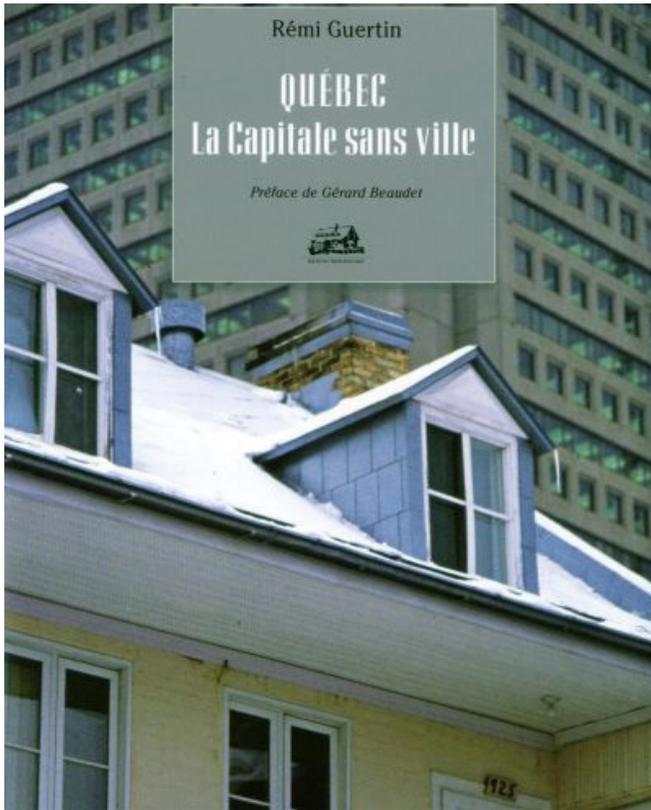
L'analyse du territoire qui vient d'être présentée a permis d'identifier les formes de l'engendrement du territoire pontissois, en ce qui a trait spécifiquement à l'agriculture. Elle livre un aperçu de l'espace géographique qui se veut général et qui doit servir à des exercices d'aménagement et de développement en aval. D'une part, elle confirme les valeurs différenciées de cet espace géographique, toujours en rapport avec l'agriculture, en vue de son maintien et de son développement, mais aussi en vue d'examiner les possibilités de liens avec d'autres secteurs économiques, tels le tourisme, pour valoriser le plein potentiel du territoire pontissois. D'autre part, l'analyse donne des pistes pour revoir les grandes orientations d'aménagement et délimiter les grandes affectations du territoire à l'intérieur de la zone agricole, ou encore pour anticiper les impacts possibles de la reconnaissance d'îlots déstructurés en zone agricole.

La collaboration du LabMIT au projet de caractérisation du territoire agricole de la MRC de Pontiac a été l'occasion d'adapter des outils de gestion territoriale issus de la recherche en développement régional. Il est clair que la démarche proposée demeure un aperçu général du territoire qui demande à être validé auprès des acteurs du milieu et bonifié par une démarche de gestion territoriale participative. Il n'en demeure pas moins un outil qui permet d'obtenir une vision objective de l'ensemble du territoire en vue d'y promouvoir les activités agricoles. D'autres recherches seront nécessaires afin de perfectionner le modèle d'analyse et son application dans divers contextes.

CHRONIQUE LECTURE

RÉSUMÉ DU LIVRE : QUÉBEC, LA CAPITALE SANS VILLE

Par André Boisvert, urbaniste, coordonnateur à l'aménagement du territoire MRC des Pays-d'en-Haut



Pour qui d'entre vous avez apprécié notre numéro spécial de 2005 sur le thème de «La géographie structurale», *Québec - La Capitale sans ville*, de Rémi Guertin publié en 2011 aux Éditions Trois-Pistoles, est un livre pour vous !

En effet, ce livre, issu d'une volumineuse thèse de doctorat soutenue à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, par ailleurs fort beau, a, comme thème principal, l'histoire d'une ville, Québec. Rémi Guertin vise à expliquer en la rationalisant la position de la ville fondée par Champlain et les raisons de ce positionnement, et ce, sous la loupe des théories de la géographie structurale initiée par le professeur-géographe Gilles Ritchot selon lequel : « cette géographie

transmet un programme de compréhension rationnelle de la diversité empirique des morphologies de la surface de la Terre. »¹

Ainsi, R. Guertin nous fait remonter le cours de l'histoire de notre « capitale sans ville », depuis sa fondation en 1608 et jusqu'à aujourd'hui, pour nous expliquer que son développement s'est déroulé selon un double patron, tantôt selon un « processus graduel de croissance, de proche en proche depuis un centre qui serait la ville fortifiée », tantôt, au contraire, par « vagues successives d'urbanisation rattrapant un cadre bâti plus ancien, créant ainsi dans le paysage des écarts formels et temporels ». (p. 16)

C'est donc armé des concepts de la géographie structurale (planche de la page 19), c'est-à-dire le gradient urbain regroupant les « nombreuses formes prestigieuses (cossues) » qu'on trouve en suivant « une ligne imaginaire reliant Cap-Rouge à la pointe de l'île d'Orléans » (p. 18), ce gradient étant focalisant au centre de Québec et diffusant aux deux extrémités, et les gradients ruraux répartis dans la couronne nord de Québec et sur la rive sud du fleuve, aussi distingués entre les catégories focalisant et diffusant, sans oublier les autres concepts de front urbain et rural et de verrou, que R. Guertin tente d'exprimer et d'expliquer le schéma de développement de Québec.

La première partie s'attarde sur « l'appropriation d'une position, le choix d'un site et la fondation d'une ville » basée sur les écrits à la fois de Champlain et des autres voyageurs de l'époque, mais aussi sur les intentions et les raisons de créer de nouvelles villes au temps de la Renaissance, notamment dans « le contexte amérindien » de l'Amérique du Nord (chap. I), avant de décrire longuement « l'occupation et la structuration d(e) l'espace » qu'occupe Québec (chap. II).

Quant à la seconde partie, l'auteur y traite plus particulièrement du « développement urbain de Québec », « de l'âge d'or à la marginalisation continentale », et ce, autant de la ville même que

¹ Gilles Ritchot et Guy Mercier, « La géographie structurale : Une innovation théorique au coin de la tradition », in : Cahiers de géographie du Québec, vol.36, no 98, septembre 1992, p.167. www.erudit.org/revue/cgq/1992/v36/n98/index.html

de ses différents faubourgs (chap. III), avant de s'attaquer, dans le 4^e et dernier chapitre, à «la grande Évasion du XX^e siècle et l'excision de la place publique» expliquées par les nombreux et importants changements apportés à son développement économique et son organisation politico-sociale.

Comme le souligne Gérard Beudet dans sa préface, «la thèse qui est à l'origine du présent ouvrage présente (...) un intérêt certain en regard des pratiques urbanistiques et aménagistes. La connaissance des structures profondes de l'établissement peut en effet s'avérer extrêmement féconde pour des disciplines dont on déplore régulièrement l'insuffisance et le caractère réducteur des connaissances qui en fondent les pratiques.» (p. 12-13)

MESSAGE DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

UN NOUVEL OUTIL DE RÉFÉRENCE




Le répertoire sur la **biodiversité** et les **espèces en danger**

© FRÉDÉRIK LELIÈVRE / MRNF

Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la conservation de la biodiversité, aux espèces fauniques en danger et à l'aménagement du territoire au Québec pourront désormais consulter le nouveau **Répertoire sur la biodiversité et les espèces en danger**, en ligne sur le site Internet de la Fondation de la faune du Québec depuis avril 2012.

Sa réalisation résulte d'une collaboration entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Fondation de la faune du Québec.

FACILITER LA CONSULTATION ET LA CONSERVATION

En cette époque de préoccupation croissante à l'égard du maintien de la diversité biologique au Québec et ailleurs, de nombreux sites Internet, guides, registres, atlas et lois traitent de biodiversité, d'espèces fauniques, de milieux naturels particuliers, etc. Des dizaines d'organismes, de regroupements, programmes de financement et bases de données s'y intéressent aussi.

En rassemblant les nombreuses ressources existantes dans un seul site Internet, nous espérons en faciliter l'accès et la consultation par tous ceux qui doivent planifier des projets d'aménagement dans une perspective de développement durable.

Ultimement, la prise en compte de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire nous apparaît un moyen sûr de contribuer à sauvegarder des habitats importants pour la faune dans toutes les régions du Québec.

Ne tardez donc pas à découvrir, à utiliser et à faire connaître ce répertoire!

www.fondationdelafaune.qc.ca/repertoire_biodiversite



© DAVID RODRIGUE

LA FAUNE: NOTRE MISSION ET NOTRE PASSION DEPUIS 25 ANS!

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Depuis 25 ans, elle a soutenu plus de 2 000 organismes qui protègent cette richesse unique partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique. C'est grâce aux contributions des chasseurs, pêcheurs, trappeurs du Québec et de nombreux donateurs privés que son action est rendue possible.



Fondation de la faune du Québec